

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA.

Mercredi, 15 Février, 1871.

Mercredi, le quinzième jour du mois de février, dans la trente-quatrième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi, étant la quatrième session du premier Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par diverses proclamations jusqu'à ce jour ;

Les Membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mills,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	

Son Excellence le Très-Honorable *John*, Baron *Lisgar*, de *Lisgar* et *Bailieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, de la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la Salle du Sénat."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous rencontre à cette saison ordinaire et la plus commode de l'année, et dans les heureuses circonstances où se trouve présentement le pays.

Le confiant espoir que je crus pouvoir exprimer à la clôture de la dernière session qu'il ne serait fait aucune nouvelle tentative de trouble sur notre frontière, devait faire place à un prompt désappointement. La session venait à peine de clore, lorsque des bandes de brigands s'assemblèrent en grand nombre dans les limites des *Etats-Unis*, et menacèrent le pays d'une nouvelle invasion. Elles osèrent traverser les frontières sur deux points, mais elles furent promptement rencontrées et repoussées, et cela d'une manière si complète et si humiliante que les agresseurs perdirent tout courage et espoir, jetèrent bas des quantités d'armes, et dans leur fuite allèrent encombrer les villages en arrière de leurs masses affamées et démoralisées. Notre milice se rendit au premier appel aux armes avec un empressement digne d'éloges, et l'esprit patriotique qui règne dans le pays grossit ses rangs de volontaires accourus de tous côtés. L'autorité militaire la plus élevée a reconnu, comme il convenait, la bravoure déployée et le succès remporté en cette occasion, et Sa Très-Gracieuse Majesté les a honorés et appréciés en termes flatteurs. Pour maintenir la milice en devoir actif, le Gouvernement a encouru une dépense considérable, au-delà de ce qui avait été pourvu par les votes de la dernière session. Les comptes de la dépense entière pour la défense de la frontière seront mis devant vous, et j'ai l'assurance que vous passerez un Bill pour indemniser le Gouvernement.

Mes prévisions de succès à l'égard de l'Acte passé pour le gouvernement de *Manitoba* et des Territoires du Nord-Ouest, et à l'égard de l'expédition militaire qu'il était nécessaire d'envoyer, se sont heureusement réalisées. Les troupes surmontèrent les difficultés d'une longue et pénible route avec fermeté et intelligence. Elles ne rencontrèrent aucune opposition armée, et les habitants firent un accueil cordial à leur arrivée. Le peuple de la nouvelle province est entré sous la constitution qui lui fut accordée l'année dernière, dans l'accomplissement des devoirs d'un gouvernement libre, et tout fait espérer qu'il entre résolument dans une carrière de paix et de prospérité.

La Législature de la Colombie Britannique a passé une Adresse à Sa Majesté demandant admission dans l'Union aux termes et conditions y mentionnées. Tous les papiers se rapportant à ce sujet important vous seront soumis et toute votre attention y est appelée. J'espère que vous serez d'avis que ces termes sont assez justes pour vous justifier de passer une semblable adresse, de manière que les limites du *Canada* puissent, à un jour prochain, s'étendre des bords de l'Océan Atlantique d'un côté jusqu'à ceux du Pacifique de l'autre.

Si une telle adresse est adoptée, il vous faudra prendre les mesures propres à assurer de bonne heure l'exploration et l'étude pour un chemin de fer interocéanique en vue de sa construction conformément aux termes de l'Union.

L'acquisition des Territoires du Nord Ouest impose au Gouvernement et au Parlement de la Puissance le devoir d'en assurer le prompt établissement en encourageant l'immigration. On ne saurait mieux remplir ce devoir qu'en suivant une politique libérale dans la concession des terres, et en ouvrant des communications à travers notre propre pays jusqu'à *Manitoba*. Les moyens proposés pour arriver à ces fins seront soumis à votre considération.

Le Gouvernement de Sa Majesté s'est décidé à référer la question des pêcheries, ainsi que les autres questions pendantes entre les deux pays, à une Commission Conjointe, à être nommée par le Gouvernement de sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*. Le *Canada* sera représenté dans cette Commission. Cette manière de traiter les diverses matières en contestation en amènera, j'espère, l'ajustement satisfaisant. Le *Canada* n'avance aucune demande au-delà de celles auxquelles il a clairement droit d'après les traités et le droit des gens. Il n'a poussé aucune réclamation jusqu'à l'extrême, et il n'a cherché qu'à maintenir les droits de son propre peuple avec justice et fermeté, mais dans un esprit amical et modéré, et avec tout le respect qui est dû aux puissances étrangères et aux obligations internationales. Le pays doit des remerciements à l'Amiral de la station et à ceux qu'il commandait, pour l'assistance précieuse et efficace qu'ils ont rendue à nos croiseurs pendant la dernière saison, pour le maintien de l'ordre et pour la protection des pêcheries littorales contre tout empiètement.

La perspective de l'adoption d'un cours monétaire international dans l'état actuel de l'Europe, paraît si éloigné, que je recommande à votre considération la convenance d'assimiler la monnaie de la Puissance sans plus de délai.

L'extension à *Manitoba* des lois de milice et autres lois de la Puissance, et leur adaptation à la condition présente de cette jeune Province, demanderont votre attention.

Le recensement décennal sera pris le troisième jour d'Avril prochain, et l'on croit qu'il a été adopté un système plus complet et plus exact qu'aucun de ceux qu'on a suivis ci-devant. Il pourra être nécessaire d'amender l'Acte de la dernière session à quelques égards.

Entre autres mesures, il vous sera présenté des bills au sujet des élections parlementaires, des poids et mesures, des compagnies d'assurance, des banques d'épargnes, et pour la refonte et l'amendement des lois d'inspection.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné ordre que les comptes publics fussent mis devant vous. Vous apprendrez avec plaisir que le revenu de l'année dernière a excédé l'estimation qui en avait été faite, et que la perspective pour l'année courante est si encourageante que, malgré les améliorations publiques considérables qu'on a en vue, vous serez probablement en état de diminuer la taxation du pays.

Le budget pour l'année prochaine vous sera soumis, et j'ai l'assurance que vous serez d'avis, que les subsides que vous serez appelés à voter, pourront être accordés sans inconvénient pour le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

En mettant devant vous ces divers et importants sujets, j'ai la pleine confiance qu'ils attireront la plus mûre attention de votre part, et je prie Dieu que le résultat de vos délibérations soit, avec la grâce divine, favorable à tous égards à l'avancement et au bonheur du pays.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'une commission sous le grand sceau avait été émise, nommant *Robert LeMoine*, écuyer, greffier du Sénat.

La commission du greffier a été alors lue.

Ordonné, qu'elle soit inscrite au Journal et elle est comme suit :

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A *Robert LeMoine*, écuyer, de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, et à tous ceux que ces présentes verront ou qu'icelles peuvent concerner :

SALUT :—

Sachez, qu'ayant confiance dans votre loyauté, intégrité et habileté, nous avons nommé et constitué, et par ces présentes nous vous nommons et constituons, vous le dit *Robert LeMoine*, à la charge et place de greffier du Sénat du *Canada*, en remplacement de *John*